

# FICHE TECHNIQUE ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

## Ecole publique – Premier degré – Essonne

Annexe 4 de la circulaire académique relative à l'éducation artistique et culturelle 2019-2020

**I – Le volet culturel du projet d'école : appel à projets, recensement et ressources**

**II – Le réseau d'éducation artistique et culturelle – mise en œuvre et accompagnement des projets.**

**III – La formation, élément majeur de l'accompagnement des équipes**

## **I - Le volet culturel du projet d'école : appel à projets, recensement et ressources**

**ADAGE – Application Dédiée À la Généralisation de l'EAC - est une plateforme de ressources pour les acteurs, le support technique de la campagne d'appel à projets (PACTE) et l'outil de recensement des actions éducatives et des enseignements artistiques.**

L'ensemble des données est accessible à la communauté éducative afin de favoriser les dynamiques inter-établissements, inter-degrés et de valoriser le travail des équipes pédagogiques et partenariales.

Afin de faciliter la construction de projets en EAC, ADAGE donne à voir l'ensemble des ressources utiles :

- textes de référence
- cartographie des partenaires culturels
- moteur de recherche des projets cartographiés

**Dès le 4 juin 2019**, ADAGE permet aux écoles, collèges et lycées de répondre à l'appel à projets (PACTE).

Il est vivement recommandé pour la mise en œuvre des projets 2019-2020 de :

- **Rédiger le bilan** des PACTE 2018-2019 (à renseigner sur ADAGE)
- **Valoriser** dans ADAGE les actions menées sous la forme d'un **lien Internet** (renvoyer par exemple vers une page dédiée sur le site de l'établissement, sur la plate-forme scolawebtv, etc.)
- **S'appuyer sur le diagnostic** de l'année scolaire précédente rédigé dans ADAGE, grâce au travail de recensement réalisé par les équipes.
- **Commencer le recensement** des enseignements artistiques et de **toutes les actions** d'éducation artistique et culturelle menées dans l'école

### **A. APPEL A PROJETS**

Le PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Educatif)

1. Cahier des charges du PACTE
2. Budget prévisionnel
3. Etude des projets
4. Calendrier

### **B. RECENSEMENT**

1. Enseignements artistiques (chorales et CHA)
2. Accompagnement éducatif (REP, REP +)
3. Dispositifs spécifiques académiques et nationaux
4. Dispositifs d'éducation au cinéma
5. Dispositifs à l'initiative de la DRAC
6. Dispositifs à l'initiative des collectivités territoriales
7. Actions diverses
8. Manifestation, concours, événements fédérateurs nationaux ou académiques
9. Synthèse du directeur d'école

### **C. UTILISATION DE L'APPLICATION ADAGE**

## **A. Le PACTE (Projet Artistique et Culturel en Territoire Éducatif) – appel à projets**

Les écoles sont invitées à élaborer, un ou plusieurs **Projets Artistiques et Culturels en Territoire Éducatif (PACTE)** en partenariat avec une structure artistique et culturelle ou un établissement dédié à la culture scientifique et technique (laboratoire de recherche, Etablissement Public National...). Le PACTE est un cadre pédagogique qui s'appuie sur les trois piliers de l'EAC (voir circulaire) et doit permettre l'articulation avec d'autres dispositifs, notamment ceux des collectivités territoriales. Il vise le développement de **partenariats pérennes** permettant de mettre en œuvre dans la durée le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'ensemble des élèves ; il favorise la **continuité** du parcours entre les 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés, notamment au niveau du cycle 3.

**Du 4 juin au 16 septembre 2019**, ADAGE assure le suivi de la campagne d'appel à projets et permet aux écoles, collèges et lycées de renseigner le formulaire en ligne en fonction des éléments suivants :

### **1. Cahier des charges du PACTE**

- a) Chaque PACTE concernera **au moins deux classes, dans la limite de 6 classes par école, pour favoriser le travail en équipe (on acceptera qu'il ne concerne qu'une classe pour les petites écoles)**.
- b) **Le PACTE doit être co-construit avec la structure culturelle partenaire.**
- c) **L'école devra transmettre à la structure partenaire et à l'intervenant un double de la demande de PACTE saisie.**
- d) **La rencontre avec les œuvres, les structures et les professionnels** des secteurs culturels, artistiques et scientifiques sera un élément central du projet partagé par les classes concernées.
- e) Le PACTE doit donner lieu à une pratique artistique et culturelle en articulation avec les contenus pédagogiques.

### **2. Etude des projets**

- a) L'étude des projets est assurée par un **groupe de travail** départemental coordonné par la chargée de mission EAC à la Direction des services départementaux de l'Education nationale. Ce groupe réunit l'IEN référent, des IEN, les conseillers pédagogiques spécialisés (CPDAP, CPDEM, CPDEPS danse-cirque, CPD Sciences, Technologie et EDD et des CPC, des représentants des services académiques (délégation académique à l'action culturelle), de la direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France (ministère de la culture), des collectivités territoriales et de CANOPE.
- b) Ce groupe de travail prendra en compte les avis émis par les Inspecteurs de l'Education nationale qui auront pris appui sur l'avis d'un des conseillers pédagogiques spécialisés.
- c) Dans la perspective de la construction de l'éducation artistique et culturelle de l'élève, et conformément aux orientations de la circulaire, seront retenus en priorité les projets :
  - encourageant et favorisant le travail en équipe au sein d'une même école, d'une même circonscription, sur un même territoire,
  - s'adressant aux classes relevant de l'éducation prioritaire, des zones rurales isolées,
  - favorisant la continuité des apprentissages, comme du parcours d'éducation artistique et culturelle, notamment entre le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>nd</sup> degré.
  - s'appuyant sur des partenariats pérennes avec des structures culturelles identifiées (théâtres, cinémas, maisons des arts, galeries, musées ou centres d'art, conservatoires, médiathèques...) en privilégiant la proximité : il s'agit

de mettre en œuvre dans la durée le parcours d'éducation artistique et culturelle de l'ensemble des élèves de l'école.

d) Le groupe de travail départemental accordera une attention particulière au bilan du PACTE 2018-2019, ainsi qu'au diagnostic formulé par le directeur d'école dans ADAGE (volet culturel du projet d'établissement).

### 3. Budget prévisionnel

- L'école préparera le budget et la mise en œuvre du projet **en concertation** étroite avec la structure culturelle et les collectivités territoriales, sachant que la participation de la DSDEN ne pourra concerner que le financement des artistes intervenants.
- Le groupe de travail pourra proposer, en fonction des projets retenus et des moyens disponibles, **l'attribution d'une subvention (aide complémentaire)** au projet validé afin de rémunérer, au moins en partie, les interventions.
- Cette aide complémentaire prend la forme, selon les cas, soit d'une subvention à la structure culturelle, soit d'un règlement aux intervenants selon la procédure de « devis – service fait – facture ».
- Cette somme n'est pas destinée à couvrir l'ensemble des dépenses générées par le projet et suppose des **cofinancements qui doivent figurer dans le budget prévisionnel**.
- Les intervenants Dumistes, les intervenants des écoles d'arts plastiques, de musique et de danse ne pourront être rémunérés car ils exercent une activité d'enseignement.
- Le projet pourra être validé sans pour autant donner lieu à une aide financière de la DSDEN.
- Une fois le PACTE validé dans ADAGE, **il n'est pas nécessaire d'établir une fiche P.A.P.I.** (projet d'action partenariale avec intervenant).

### 4. Calendrier

Du 4 juin au 16 septembre 2019: saisie via ADAGE des projets par les directeurs d'école et les enseignants.

Du 4 juin au 16 septembre 2019: avis et validation des PACTE de leur circonscription, via ADAGE, par chaque IEN.

Octobre 2019 : groupe de travail départemental d'étude et validation des PACTE

Novembre 2019 : réponse aux IEN puis aux écoles quant aux demandes de financement.

Attention : aucune dépense sur le budget alloué par la DSDEN 91 ne pourra être engagée avant réception de la notification.

## **B. RECENSEMENT**

Les PACTE sont recensés automatiquement dans ADAGE.

### **1. Enseignements artistiques (chorale et CHA)**

**Une attention particulière sera portée à la mise en œuvre du plan Chorale.** (BO du 18 janvier 2019 sur le développement du chant choral à l'école) Dans ce cadre, le renforcement des partenariats avec les structures artistiques et culturelles sera encouragé.

Les textes relatifs aux classes à horaires aménagés (CHA) sont mis en ligne dans ADAGE. Les écoles concernées renseignent la rubrique

### **2. Accompagnement éducatif**

Les écoles concernées (REP) saisissent les actions EAC menées dans le cadre de l'accompagnement éducatif (onglet 2 ADAGE). Il est souhaitable que ces actions s'inscrivent dans un PACTE. Si le projet n'est pas inscrit dans un PACTE, il vous est demandé de le recenser dans l'onglet 2 d'ADAGE.

### **3. Dispositifs spécifiques académiques et nationaux**

Ces dispositifs, souvent à l'initiative des partenaires culturels de l'académie, font l'objet d'appels à candidatures et communiqués distincts. Les cahiers des charges sont accessibles dans ADAGE. Parmi ces dispositifs, **une attention particulière sera portée à ceux concourant au plan lecture et au plan chorale.**

Quelques exemples de dispositifs spécifiques : *Dix mois d'Ecole et d'Opéra, Les enfants des Lumière(s), Les fabriques à musique, Programme pédagogique de la Musique de la Police Nationale, A l'école du patrimoine et de la création, La classe l'œuvre...*

### **4. Dispositifs d'éducation à l'image** (*École et cinéma, Collège au cinéma, Lycéens et apprentis au cinéma*).

Le dispositif *Ecole et cinéma* fait l'objet d'une fiche technique premier degré et d'une circulaire d'application accessibles dans ADAGE.

Il est recensé automatiquement dans ADAGE à partir de l'application CINEMA permettant aux écoles d'inscrire leurs classes.

### **5. Dispositifs à l'initiative de la DRAC Île-de-France**

a) **Les résidences territoriales artistiques et culturelles en milieu scolaire** : l'inscription d'actions éducatives dans ce cadre donne lieu à une concertation étroite avec la structure culturelle partenaire, à qui il appartient de renseigner, en liaison avec les écoles et établissements concernés, l'appel à projets diligenté par la DRAC Île-de-France. Une résidence peut ainsi fédérer sur un même territoire plusieurs écoles et établissements secondaires. Chaque résidence donne lieu à un comité de suivi auquel participent des représentants des écoles, des EPLE, du partenaire culturel, des services académiques et de la DRAC Île-de-France.

b) **Les Contrats Locaux d'Education Artistique** : ces contrats sont des dispositifs territoriaux de concertation entre la DRAC Île-de-France, une collectivité territoriale et l'académie. Ils donnent lieu à des résidences missions dans des domaines artistiques variés.

## **6. Dispositifs à l'initiative des collectivités territoriales**

Les écoles sont susceptibles de répondre aux appels à projets lancés par les collectivités territoriales. Il est recommandé de les articuler au PACTE. **de façon à bénéficier d'un cofinancement et d'un accompagnement pédagogique.**

Il appartient en revanche aux écoles de faire figurer les propositions à l'initiative des communautés d'agglomération et des municipalités.

## **7. Actions diverses**

Les autres actions conduites par l'établissement et inscrites dans une démarche partenariale de projet doivent être recensées dans ADAGE. Il est recommandé que celles-ci articulent les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : acquisition des connaissances, pratique artistique ou scientifique, rencontre avec les œuvres et les professionnels.

## **8. Manifestations, concours, événements fédérateurs nationaux ou académiques**

Cet onglet permet de valoriser la participation de l'établissement scolaire à des manifestations ou concours fédérateurs au sein de l'établissement et du territoire.

Y figurent : *la rentrée en musique, Lire ensemble (un quart d'heure de lecture par jour)*

## **9.Synthèse du directeur d'école**

A partir de l'ensemble des actions conduites et recensées, il appartiendra au directeur d'école en appui sur l'équipe des professeurs :

- de valoriser la **pratique culturelle** complémentaire des élèves,
- de mettre en cohérence les actions,
- **d'établir des perspectives de travail en fonction du diagnostic posé,**
- **d'exprimer les besoins de formation** des équipes pédagogiques.

## **C – Accès à l'application**

### **1. Accès**

L'application ADAGE est accessible à la communauté éducative via le portail d'application ARENA :

- **Accès INTRANET (au sein du réseau interne de l'académie) :** <https://intranet.in.ac-versailles.fr>
- **Accès INTERNET (via une clef OTP pour les directeurs d'écoles) :** <https://id.ac-versailles.fr>

L'utilisateur doit d'abord **s'authentifier** grâce à son UID (identifiant de messagerie) et son mot de passe (mot de passe de messagerie ou Passcode OTP le cas échéant). Sur ARENA l'application est classée dans la rubrique « Scolarité 1<sup>er</sup> ou 2<sup>nd</sup> degré », et dans la sous-rubrique « Applications locales de gestion de la scolarité ».

**Pour toute demande d'assistance, contacter le guichet unique CARIINA :** soit par formulaire en ligne accessible depuis le portail ARENA domaine « Support et assistance », soit en composant le 01.30.83.43.00

### **2. Ressources**

Afin de faciliter la construction de projets d'éducation artistique et culturelle, ADAGE donne à voir l'ensemble des ressources utiles :

- Des textes de référence (dans l'onglet « ressources »)
- Une cartographie des partenaires culturels (dans l'onglet « Ressources »)
- Une cartographie des projets recensés (dans l'onglet « Rechercher »)

Cet outil de navigation a pour but de favoriser la synergie entre les équipes pédagogiques et de créer des dynamiques de travail partagé sur les territoires éducatifs de l'académie.

### **3. Valorisation**

Chaque action recensée peut donner lieu à une valorisation sous la forme d'un lien Internet. Les écoles peuvent ainsi valoriser les projets menés en renvoyant sur une page dédiée sur le site de l'établissement, sur la plate-forme scolawebtv...

### **4. Communication**

Un outil de courriel intégré à l'application permet aux services académiques de communiquer avec les établissements de façon ciblée, en fonction des données recensées. Les directeurs d'école, professeurs porteurs de projet et professeurs référents culture sont ainsi susceptibles d'être sollicités.

## **II – Le réseau d'éducation artistique et culturelle – mise en œuvre et accompagnement des projets**

La mise en œuvre de la politique d'éducation artistique et culturelle dans l'académie de Versailles est assurée par la **Délégation Académique à l'Action Culturelle (DAAC)** en étroite collaboration avec **les DASEN et les corps d'inspection**. Elle accompagne les établissements scolaires dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs démarches et activités relevant de l'éducation artistique et culturelle. Les chargés de mission pour l'EAC dans les **Directions des Services Départementaux de l'Education Nationale** contribuent à l'accompagnement de ces démarches, favorisent l'articulation premier et second degrés et facilitent la procédure de recensement dans ADAGE pour le 1<sup>er</sup> degré.

Certaines structures culturelles partenaires de l'académie (Radio France, Etablissement public du Château de Versailles, Institut du monde arabe, Musée du Louvre...) disposent de **professeurs relais** dont la mission est notamment d'encourager la mise en œuvre de projets artistiques et culturels. A l'échelle de la circonscription, l'IEN en charge de l'EAC, les conseillers pédagogiques « **relais EAC** » et les conseillers pédagogiques départementaux, en lien étroit avec la chargée de mission, favorisent la mise en œuvre de dynamiques infra-départementales et contribuent à l'animation du réseau et au partage de ressources.

Le partage d'informations au sein du réseau est facilité par la lettre d'information **DAAC'tualité et les espaces collaboratifs accessibles dans ADAGE** ainsi que par la page EAC du site de la DSDEN 91.

### ➤ Délégation académique à l'action culturelle

Marianne Calvayrac, déléguée académique à l'éducation artistique et à l'action culturelle, conseillère technique de la rectrice

Tél. : 01 30 83 45 61 / [marianne.calvayrac@ac-versailles.fr](mailto:marianne.calvayrac@ac-versailles.fr)

Bruno Stefani, suivi administratif, affaires générales, secrétariat de la délégation académique

Tél. : 01 30 83 45 61 / [ce.daac@ac-versailles.fr](mailto:ce.daac@ac-versailles.fr)

Amandine Barrier-Dalmon, arts plastiques, design, musique, en charge de la communication

Tél. : 01 30 83 45 77 / [amandine.barrier-dalmon@ac-versailles.fr](mailto:amandine.barrier-dalmon@ac-versailles.fr)

Jacques Bret, danse, culture scientifique et technique, développement durable, arts du goût

Tél. : 01 30 83 45 69 / [jacques.bret@ac-versailles.fr](mailto:jacques.bret@ac-versailles.fr)

Pascale Curnier, théâtre, arts du cirque, en charge du suivi de l'application ADAGE

Tél. : 01 30 83 45 72 / [pascale.curnier@ac-versailles.fr](mailto:pascale.curnier@ac-versailles.fr)

Mathieu Rasoli, cinéma-audiovisuel, photographie, en charge de l'éducation prioritaire et du mécénat

Tél. : 01 30 83 45 64 / [mathieu.rasoli@ac-versailles.fr](mailto:mathieu.rasoli@ac-versailles.fr)

Frédérique Servan, patrimoine, architecture, histoire des arts, en charge de la coordination académique des professeurs-relais, des professeurs référents culture et formatrice académique

Tél. : 01 30 83 45 66 / [frederique-bett.richard@ac-versailles.fr](mailto:frederique-bett.richard@ac-versailles.fr)

Patrick Souchon, livre, littérature, écriture, poésie, archives, en charge du suivi des conventions

Tél. : 01 30 83 45 71 / [patrick.souchon@ac-versailles.fr](mailto:patrick.souchon@ac-versailles.fr)

### ➤ Les conseillers pour l'éducation artistique et culturelle, dans les directions des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN)

DSDEN des Yvelines / Marie Blicck

Tél. : 01 39 23 61 31 – [ce.ia78.culture@ac-versailles.fr](mailto:ce.ia78.culture@ac-versailles.fr)

DSDEN de l'Essonne / Barbara Carreno

Tél. 01 69 47 83 30 – [barbara.carreno@ac-versailles.fr](mailto:barbara.carreno@ac-versailles.fr)

DSDEN des Hauts-de-Seine / Sébastien Cousin  
Tél. 01 71 14 28 28 – [sebastien.cousin@ac-versailles.fr](mailto:sebastien.cousin@ac-versailles.fr)

DSDEN du Val d'Oise / Michel Clouin, Barbara Moreillon  
Tél. 01 79 81 21 58 – [michel.clouin@ac-versailles.fr](mailto:michel.clouin@ac-versailles.fr) – [barbara.moreillon@ac-versailles.fr](mailto:barbara.moreillon@ac-versailles.fr)

➤ Le pilotage de l'EAC à la DSDEN de l'Essonne et contacts

L'IA-DAASEN chargée de l'EAC : Marie-Claude Fanthou

L'Adjointe à la Directrice académique chargée du premier degré : Aline Vo-Quang

La chargée de mission pour l'EAC : Barbara Carreno  
Tél. 01 69 47 83 30 – [barbara.carreno@ac-versailles.fr](mailto:barbara.carreno@ac-versailles.fr)

L'EN pilote du groupe départemental EAC : Marcel Pineau, [marcel.pineau@ac-versailles.fr](mailto:marcel.pineau@ac-versailles.fr)

L'EN pilote du groupe départemental Sciences technologie EDD : Nathalie Lollier-Reuss, [nathalie.lollier@ac-versailles.fr](mailto:nathalie.lollier@ac-versailles.fr)

Les IEN du groupe de pilotage EAC :

Rose-Ellen Guilloux-Laffitte, [rose-ellen.guilloux-laffitte@ac-versailles.fr](mailto:rose-ellen.guilloux-laffitte@ac-versailles.fr)

Nadine Petit, [nadine.petit@ac-versailles.fr](mailto:nadine.petit@ac-versailles.fr)

Elisabeth Tresallet, [elisabeth.tresallet@ac-versailles.fr](mailto:elisabeth.tresallet@ac-versailles.fr)

Les conseillers pédagogiques départementaux spécialisés :

- Arts plastiques :

Agnès Chesné : [agnes.chesne@ac-versailles.fr](mailto:agnes.chesne@ac-versailles.fr)

Françoise Germa : [francoise.germa@ac-versailles.fr](mailto:francoise.germa@ac-versailles.fr)

- Education musicale :

Valérie Darges : [valerie.darges@ac-versailles.fr](mailto:valerie.darges@ac-versailles.fr) :

Yvane Gresçu : [yvane.grescu@ac-versailles.fr](mailto:yvane.grescu@ac-versailles.fr) :

Eric Hamon : [eric.hamon@ac-versailles.fr](mailto:eric.hamon@ac-versailles.fr) :

Hélène Dian : [helene.dian@ac-versailles.fr](mailto:helene.dian@ac-versailles.fr)

Béatrice Mériel : [beatrice.meriel@ac-versailles.fr](mailto:beatrice.meriel@ac-versailles.fr)

- EPS-Danse et arts du cirque :

Michèle Maujoin : [michele.maujoin@ac-versailles.fr](mailto:michele.maujoin@ac-versailles.fr)

- Education au Développement Durable / Culture Scientifique et Technique

Vincent Poupeau : [vincent.poupeau@ac-versailles.fr](mailto:vincent.poupeau@ac-versailles.fr)

- Maîtrise de la langue

Sandrine Bertrand : [sandrine.bertrand@ac-versailles.fr](mailto:sandrine.bertrand@ac-versailles.fr)

- Professeur ressource informatique

Stéphane Richard : [stephane.richard@ac-versailles.fr](mailto:stephane.richard@ac-versailles.fr)

- Coordonnateur des REP

Denis Coudrais : [denis.coudrais@ac-versailles.fr](mailto:denis.coudrais@ac-versailles.fr)

- **CPC relais EAC**



<b>CIRCONSCRIPTION</b>	<b>NOM DU CPC</b>	<b>Courriel</b>
ASH 1	CAROFF Nadine	<a href="mailto:Nadine.Caroff1@ac-versailles.fr">Nadine.Caroff1@ac-versailles.fr</a>
ASH 2	JUVENON-LEMAITRE Jessica	<a href="mailto:Jessica.Lemaitre@ac-versailles.fr">Jessica.Lemaitre@ac-versailles.fr</a>
ASH 3	CLEVEDE Thomas	<a href="mailto:Thomas.Clevede1@ac-versailles.fr">Thomas.Clevede1@ac-versailles.fr</a>
ARPAJON	MAZZELLA Agnès	<a href="mailto:Agnes.Mazzella@ac-versailles.fr">Agnes.Mazzella@ac-versailles.fr</a>
ATHIS-MONS	SAILLARD Carole	<a href="mailto:Carole.Saillard@ac-versailles.fr">Carole.Saillard@ac-versailles.fr</a>
BRETIGNY-SUR-ORGE	LEFORT Stéphanie	<a href="mailto:Stephanie.Lefort@ac-versailles.fr">Stephanie.Lefort@ac-versailles.fr</a>
BRUNOY	PALUD Claire	<a href="mailto:Claire.Palud@ac-versailles.fr">Claire.Palud@ac-versailles.fr</a>
CORBEIL	ALBERT Séverine	<a href="mailto:Severine.Albert1@ac-versailles.fr">Severine.Albert1@ac-versailles.fr</a>
DOURDAN	EHR SAM Martine	<a href="mailto:Martine.Ehram@ac-versailles.fr">Martine.Ehram@ac-versailles.fr</a>
DRAVEIL	GALLET Nathalie	<a href="mailto:Nathalie.Gallet@ac-versailles.fr">Nathalie.Gallet@ac-versailles.fr</a>
ETAMPES	DRAPEAU-GRES Anne	<a href="mailto:Anne.Drapeau-Gres@ac-versailles.fr">Anne.Drapeau-Gres@ac-versailles.fr</a>
EVRY I	LE TAILLEC Méryl	<a href="mailto:Meryl.le-taltec@ac-versailles.fr">Meryl.le-taltec@ac-versailles.fr</a>
EVRY II TICE	TARASSENKO Alexandre	<a href="mailto:Alexis.Tarassenko@ac-versailles.fr">Alexis.Tarassenko@ac-versailles.fr</a>
GRIGNY	LEROSIER Patricia	<a href="mailto:Patricia.Lerosier@ac-versailles.fr">Patricia.Lerosier@ac-versailles.fr</a>
LA FERTE ALAIS	BENOIT Jennifer	<a href="mailto:Jennifer.Benoit@ac-versailles.fr">Jennifer.Benoit@ac-versailles.fr</a>
LES ULIS	PIEDFER Sylvie	<a href="mailto:Sylvie.Piedfer@ac-versailles.fr">Sylvie.Piedfer@ac-versailles.fr</a>
LISSES	DERHORE Catherine	<a href="mailto:Catherine.Derhore@ac-versailles.fr">Catherine.Derhore@ac-versailles.fr</a>
MASSY	PECHINE Brigitte	<a href="mailto:Brigitte.Pechine@ac-versailles.fr">Brigitte.Pechine@ac-versailles.fr</a>
MONTGERON	LEBRUN Alexandre	<a href="mailto:Alexandre.Lebrun@ac-versailles.fr">Alexandre.Lebrun@ac-versailles.fr</a>
MORANGIS	DE OLIVEIRA Céline	<a href="mailto:Celine.de-oliveira@ac-versailles.fr">Celine.de-oliveira@ac-versailles.fr</a>
ORSAY	SAGORIN Céline	<a href="mailto:Celine.Sagorin-Gouze@ac-versailles.fr">Celine.Sagorin-Gouze@ac-versailles.fr</a>
PALaiseau	MICHEL Véronique	<a href="mailto:Veronique.Michel4@ac-versailles.fr">Veronique.Michel4@ac-versailles.fr</a>
RIS ORANGIS	ZUBELI Max	<a href="mailto:Max.Zubeli@ac-versailles.fr">Max.Zubeli@ac-versailles.fr</a>
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SIGUIER Joëlle	<a href="mailto:Joelle.Siquier@ac-versailles.fr">Joelle.Siquier@ac-versailles.fr</a>
SAVIGNY-SUR-ORGE	FEAT Géraldine	<a href="mailto:Geraldine.Feat@ac-versailles.fr">Geraldine.Feat@ac-versailles.fr</a>
VIRY-JUVISY	DOUSSAINT Corinne	<a href="mailto:Corinne.Doussaint@ac-versailles.fr">Corinne.Doussaint@ac-versailles.fr</a>

### **III – La formation, élément majeur de l'accompagnement des équipes**

La formation continue des professeurs constitue un élément majeur de l'accompagnement des équipes engagées dans la mise en œuvre de l'éducation artistique et culturelle, particulièrement pour les actions éducatives qu'elles mènent avec leurs élèves dans le cadre des PACTE, des résidences d'artistes, et de dispositifs tels que *Ecole et cinéma*.

C'est pourquoi le plan de formation académique pour l'EAC se décline en **cinq axes de développement**:

- Des formations au service de la démarche de projet et de l'innovation pédagogique adossées à des dispositifs fléchés. Les actions de formation s'attachent à accompagner les démarches interdisciplinaires sources d'innovation pédagogique. En effet, les domaines artistiques et culturels font dialoguer les disciplines à l'endroit des œuvres, des démarches, des pratiques artistiques et scientifiques. Elles contribuent au développement de partenariats pérennes sur les territoires et à l'excellence des propositions artistiques faites à la communauté éducative. Elles s'articulent étroitement aux dispositifs d'EAC mis en œuvre dans les écoles et en favorisent l'émergence. C'est pourquoi elles s'adressent aux équipes pédagogiques des établissements.
- Des formations territorialisées au service d'un réseau EAC structuré et structurant

Les actions de formation favorisent la structuration du réseau et le développement de compétences sur les politiques d'EAC. Elles font émerger une culture professionnelle partagée avec les acteurs institutionnels extérieurs à l'École. Elles contribuent à la création et au partage de ressources pédagogiques, ainsi qu'à la diffusion des bonnes pratiques. Ces formations permettent de travailler sur des partenariats de proximité dans une approche territoriale. En fonction des remontées de besoin dans ADAGE, des formations à initiative locale pourront être proposées de façon plus ciblée sur les territoires éducatifs.

- Des parcours de formation en appui sur des domaines artistiques et culturels problématisés

Des parcours de formation sont proposés autour de chaque domaine artistique et culturel pour contribuer au développement professionnel de l'enseignant.

- Des formations hybrides engagées dans l'ère du numérique

Dans certaines formations, des prolongements numériques (murs virtuels, espaces collaboratifs) seront proposés.

- Séminaires et journées d'étude

Les formations dans le champ de l'EAC mettent en tension patrimoine et création pour une approche vivante et sensible des œuvres dans leur dimension historique et contemporaine. Par ailleurs, les séminaires et journées d'études conçus en partenariat avec les grands établissements publics nationaux (IMA, Philharmonie de Paris, MNHN...) permettent d'interroger les problématiques propres à la culture, l'interculturalité et la citoyenneté au regard du monde actuel. Des journées académiques interprofessionnelles sont par ailleurs organisées dans les différents champs artistiques et culturels. Elles sont ouvertes aux conseillers pédagogiques spécialisés et aux conseillers pédagogiques « relais EAC » du 1<sup>er</sup> degré dans la limite des places disponibles.

Les professeurs s'inscriront aux actions EAC du programme départemental de formation 2019-2020.